

Bloc cellulaire en béton

Description

Le bloc cellulaire est un élément de maçonnerie d'agrégats en béton, taillé ou moulé, qui contient deux ou trois trous ne traversant pas la brique.

Ce bloc est essentiellement utilisé pour les travaux généraux de construction. Toutes les unités de production de la UBP fabriquent les trois types de blocs cellulaires suivants :

- 100mm : couramment appelé "4 pouces"
- 150mm : couramment appelé "6 pouces"
- 200mm : couramment appelé "8 pouces"

Normes de référence

BS 6073: Part 1: 1981 - Specification for precast masonry units

BS 6073: Part 2: 1981 - Methods for specifying concrete masonry units

Informations techniques

- Epaisseur du panneau extérieur et du panneau intérieur des blocs de béton cellulaires disponibles : 25mm
- Niveaux de tolérance sur les dimensions travaillées

Dimension Maximale	Variation
Longueur	+3mm – 5mm
Hauteur	+3mm – 5mm
Epaisseur (largeur)	+2mm – 2mm
Epaisseur des panneaux ext. et int.	+3mm – 3mm

- Poids des blocs cellulaires UBP

Type de bloc	Epaisseur des panneaux extérieurs et intérieurs
	25mm
100mm	±13kg
150mm	±17kg
200mm	±21kg

- Résistance à la compression du bloc cellulaire UBP en béton
La résistance moyenne à l'écrasement de dix blocs ne devrait pas être inférieure à 3,5 MPa à la livraison.
La résistance minimale à l'écrasement d'un bloc seul ne devrait pas être inférieure à 2,8 MPa.
- Coefficient global de conductivité thermique
Valeur U pour bloc seul : **2,46 w/m²k**
Valeur U avec ±15mm de plâtrage de chaque côté : **2,27 w/m²k**

Remarque : Nous pouvons fabriquer des blocs avec une résistance à la compression supérieure à votre demande.

Spécifications matérielles

- Ciment
CIMENT PORTLAND ORDINAIRE (CEM I – 42.5N)
Conformément à la norme BS EN 197-1:2000 – Ciment. Compositions, caractéristiques et critères de conformité pour les ciments communs.
- Agrégats
AGREGATS UBP (Sable de pierre 0-4mm & agrégats 4-6mm & 6-10mm)
Conformément à la norme BS 882: 1992 – Specification for aggregates from natural sources for concrete.
- Eau
TROU DE FORAGE - Propre et ne présentant aucune quantité toxique de substances nuisibles, qu'elles soient en suspension ou en solution ; contrôle mensuel par des laboratoires extérieurs.

Attestations de contrôle et de conformité

Les attestations appropriées sont délivrées sur demande. En l'absence de spécifications ou d'exigences particulières au produit, les attestations de contrôle et de conformité seront celles requises par la norme BS 6073.

